

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 1^{er} avril 2025, a adopté le règlement suivant :

1444-2025 RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement numéro 1444-2025](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7 avril 2025.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe